

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024
	Délibération N° : 20240123-04
<u>OBJET</u> : Autorisation au Maire à signer un avenant à la convention d'attribution d'une aide du FEADER n° RPAC040322DT050001 au titre du dispositif « 4.3.3 Desserte forestière ».	

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 15/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE.

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Charles LACROIX a donné pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a signé une convention pour l'attribution d'une aide financière du FEADER au titre du dispositif 4.3.3 Desserte Forestière « Résorption de points noirs de desserte forestière ».

Cette opération, dont la Maîtrise d'œuvre est assurée par les services du R.T.M, a fait l'objet de modifications mineures par rapport au projet initial et notamment :

- La mise à jour des montants des postes de dépenses prévisionnels suite à la consultation des entreprises.
- Le changement de la solution technique choisie pour la gestion des écoulements d'eau sur la piste forestière de Jassaygue : mise en place d'une chaussée drainante au lieu d'un passage busé avec regard de collecte.

Monsieur le Maire explique que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant à la convention initiale et présente le tableau récapitulatif des modifications sur les différents postes :



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS			
Résorption de points noirs de desserte forestière			
DEPENSES PREVISIONNELLES SUR CONVENTION ATTRIBUTION			Demande de modification par avenant HT
Poste de dépense	Nature des Travaux et caractéristiques	Dépenses prévisionnelles initiales HT	
1	Installation et repli du chantier	1 000.00 €	1 500.00 €
2	Amélioration accès rampe RD 947 (apport de matériaux, nivelage, compactage) et création place de dépôt (traitement de la végétation, création de fossés, apport d'empierrement, nivelage, compactage).	10 827.50 €	16 499.00 €
3	OUVRAGES ET EQUIPEMENTS SPECIAUX : réalisation d'une tranchée drainante et d'une chaussée drainante.	3 800.00 €	2 440.00 €
4	Travaux d'infrastructure sur deux ponts (pont de Guillestre et Pont des chiens) : remplacement du platelage bois et garde-corps en mélèze. Traitement antirouille de la partie en contact avec le bois des poutres.	96 950.00 €	87 000.00 €
5	Maitrise d'œuvre	12 000.00 €	12 000.00 €
Total travaux HT :		124 577.50 €	119 439.00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention initiale modifiant les montants des différents postes de dépenses tel que détaillé ci-avant.

Il précise que le taux de subvention reste de 80 % du montant prévisionnel, soit un montant de 95 551.20 € tel qu'il ressort de l'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

APPROUVE la proposition du Maire,

APPROUVE les modifications des dépenses prévisionnelles telles que détaillées dans le tableau ci-avant,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention FEADER n° RPAC040322DT050001.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture